

**Arrêté de composition  
Commission de recrutement en Master 1**

**Le Président d'Aix-Marseille Université**

**Vu** le Code de l'éducation et notamment ses articles L. 612-6 et D. 612-33 à D. 612-36-4 ;

**ARRETE**

**Article 1**

A partir de l'année universitaire 2024-2025, la Commission de recrutement chargée de procéder à la sélection des étudiants en Master 1 de la composante EJCAM pour la formation **Communication des organisations, information, médias et numérique** est composée comme suit :

Président/ Présidente :

- **FOURQUET-COURBET Marie-Pierre**, Professeur des universités

Membres :

- **BARBAROUX-PAGONIS Nina**, ATER-MCF
- **GOLDIE David**, Professeur agrégé
- **IBEKWE Fidélia**, professeur des universités
- **JUANALS Brigitte**, professeur des universités
- **LUKASIK Stéphanie**, Maître de conférences

**Article 2**

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

**Article 3**

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

**Article 4**

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 15/05/2024

  


Eric BERTON  
Président d'Aix-Marseille Université

**Arrêté de composition  
Commission de recrutement en Master 1**

**Le Président d'Aix-Marseille Université**

**Vu** le Code de l'éducation et notamment ses articles L. 612-6 et D. 612-33 à D. 612-36-4 ;

**ARRETE**

**Article 1**

A partir de l'année universitaire 2024-2025, la Commission de recrutement chargée de procéder à la sélection des étudiants en Master 1 de la composante EJCAM pour la formation **Communication des organisations, Médias, Espace Public** est composée comme suit :

Président/ Présidente :

- **PASCUAL Céline**, Professeur des universités

Membres :

- **BASSONI Marc**, Maître de conférences
- **JOUX Alexandre**, Professeur des universités

**Article 2**

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

**Article 3**

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

**Article 4**

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 15/05/2024

  
  
Eric BERTON  
Président d'Aix-Marseille Université

**Arrêté de composition  
Commission de recrutement en Master 1**

**Le Président d'Aix-Marseille Université**

**Vu** le Code de l'éducation et notamment ses articles L. 612-6 et D. 612-33 à D. 612-36-4 ;

**ARRETE**

**Article 1**

A partir de l'année universitaire 2024-2025, la Commission de recrutement chargée de procéder à la sélection des étudiants en Master 1 de la composante EJCAM pour la formation **Stratégies de communication et relations presse** est composée comme suit :

Président/ Présidente :

- **JOUX Alexandre**, Professeur des universités

Membres :

- **AMIEL Pauline**, Maître de conférences
- **BASSONI Marc**, Maître de conférences

**Article 2**

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

**Article 3**

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

**Article 4**

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 15/05/2024

  
  
Eric BERTON  
Président d'Aix-Marseille Université